

Fiche d'inscription Chantier Argent de poche

Conditions de participation : vous devez obligatoirement avoir entre 14 ans et 18 ans.

Date de dépôt de dossier :

COORDONNÉES DU JEUNE

Nom : Prénom :

Sexe : M F

Date de naissance : __/__/----

Adresse :

Commune :

Téléphone portable du jeune (*pour communiquer sur le chantier*) :

CHANTIER SOUHAITÉ :

du 7 au 11 juillet 2025

Val de la Hune, St Mars de Locquenay, 9h00-12h00

Tresson, 14h00-17h00

du 25 au 29 août 2025

Bouloire, 9h00-12h00

COORDONNÉES DES PARENTS (à contacter si besoin)

Nom : Prénom :

Commune de résidence :

Téléphone fixe ou portable :

Téléphone professionnel

Adresse mail :

Documents à fournir et à ramener en même temps que la fiche d'inscription

- Fiche sanitaire de liaison
- Copie de la carte d'identité (recto/verso)
- Copie de l'attestation de sécurité sociale
- Attestation d'assurance individuelle accident
- RIB du jeune (s'il n'en a pas, celui des parents).

Attention ! Si le document fourni appartient à celui des parents, merci de remplir votre engagement.

Autorisation « droit d'image » à compléter et à signer :

Dans le cadre des chantiers « argent de poche », des photos ou des reportages peuvent être réalisés, ces supports sont susceptibles d'être utilisés pour faire connaître les chantiers effectués sur les communes et non à des fins commerciales.

Autorise les prises de vue

Refuse les prises de vue

Autorisation parentale et engagements

Je soussigné(e), (Nom et prénom du parent) en qualité de tuteur légal, autorise mon jeune (nom et prénom) à participer au chantier argent de poche organisé sur la commune de du (noter les dates).....**2025**.

J'atteste avoir pris connaissance des principales modalités d'organisation du chantier, à savoir :

- Que la commune ou la communauté de communes n'est réputée comme employeur des jeunes participants au programme et qu'aucun salaire n'est versé aux jeunes. Seule une indemnisation du chantier est versée aux jeunes à hauteur de 15 euros par demi-journée effectuée.
- Que les frais inhérents aux dommages corporels sont pris en compte par l'attestation d'assurance fournie par les parents.
- Que la communauté de communes s'engage à souscrire un contrat d'assurance « responsabilité civile » liée à cette activité couvrant l'ensemble des dommages pouvant être occasionnés et accidents pouvant survenir à un tiers dans le cadre du déroulement des chantiers. Tous les participants sont tiers, les uns par rapport aux autres.

Si le RIB fourni est celui des parents, je soussigné(e), (Nom et prénom du parent) m'engage à reverser la totalité de la somme reçue par virement bancaire du trésor public à mon jeune pour sa participation au chantier argent de poche.

Fiche à déposer UNIQUEMENT en mains propres (par le jeune ou le responsable légal)

**Lors de la réunion de présentation du chantier
le 11 juin 2025**
– à 17h00 pour Tresson (salle des rosiers)
– à 18h30 pour Bouloire (cour de l'Epidaure)
Le 18 juin 2025
– À 17h00 pour Val de la Hune (salle du colibri)

Aucune inscription par mail

Fait à :

Le :

Signature

(précédée de la mention « lu et approuvé »)

Le jeune

Parent ou tuteur légal